



AVIS PUBLIC

Par la présente, les citoyens sont informés qu'à la séance ordinaire du 5 octobre 2021, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant:

RÈGLEMENT NUMÉRO 1281-2021 AJOUTANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1281-2021 COMPLEMENTAIRE AU RÈGLEMENT DE LA MRC DES JARDINS-DE-NAPÉVILLE, LE 12-2020

Ce règlement vise à modifier le règlement de zonage afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement ainsi que la MRC des Jardins-de-Napéville suite à l'entrée en vigueur du règlement d'amendement numéro LR9-200-12-2020. Les dispositions concernent des conditions techniques, notamment en lien avec l'entrée en vigueur en 2019 du Règlement sur l'autorisation d'installation de d'activités d'un tel sans l'obtention de la Commission de protection du territoire agricole de Québec (CPTAQ) (P-41.1.1, s. 1.1).

Ce règlement est en vigueur depuis la date de la diffusion du certificat de conformité de la MRC des Jardins-de-Napéville, le 29 novembre 2021, et est disponible pour consultation en consultant le 418-347-5146, poste 203, ou par courriel au serviceclient@sjm.qc.ca

Déposé à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 7 décembre 2021

Je, soussignée, Isabelle Arcels, directrice générale et gestionnaire générale certifie sous mon adresse d'office avoir publié l'avis public ci-dessus conformément à la Loi en affichant une copie au bureau municipal entre 9h00 et 22h00, le 7 décembre 2021.

Isabelle Arcels, Directrice générale et gestionnaire générale